



Procès-verbal du Conseil Municipal

de RILHAC-LASTOURS

Mercredi 11 septembre 2024

Début du conseil : 18h45

Nombre de présents en exercice : 8

Présents : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL
Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

Absent.e.s représenté.e.s : Fabienne DACQUET procuration à Jean-Bernard RIVASSEAU,

Absent excusé : Maxence CANION

Secrétaire de séance : Sébastien FISSOT

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil du 12 juillet 2024

La secrétaire de séance lit le compte rendu du Conseil du 12 juillet 2024.

Quelques correctifs sont à apporter.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération - Sinistre de l'Eglise de Lastours :

Les faits se sont déroulés le 21 juillet 2024, le lendemain du feu d'artifices de la fête Sainte-Marguerite. Les pompiers ont dû intervenir pour éteindre l'incendie, environ 15 m² de toiture détruite.

La déclaration de sinistre a été faite et l'expert de l'assurance de la commune vient le vendredi 27 septembre 2024 à 09h10.

2 devis ont été demandés pour les réparations, un à l'entreprise SAS MULTIBAT87 d'un montant de 4140 TTC et un autre à l'entreprise CELERIER d'un montant de 3576€ TTC.

Le premier peut intervenir semaine 42/43, le second semaine 49.

Il est mentionné que Mr CELERIER est l'artisan habituel de la commune.

Le conseil choisit l'entreprise CELERIER à l'unanimité.

Se pose une question sur le montant de la franchise si la responsabilité est reconnue à la commune.

Délibération Inscription de sentier de randonnée au PDIPR :

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'inscrire le sentier des Chevaliers au PDIPR

(Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Pour cela il faut recueillir l'autorisation des différents propriétaires. Les conventions vont leur être envoyées.

La discussion s'engage également autour du sentier des Cavalières (circuit Rose), sur le fait qu'il doit manquer des autorisations des propriétaires, voir avec l'office du tourisme car le sentier du trail étant déjà balisé, l'office doit avoir ces autorisations.

Madame ARNAUD demande à ce que des plaquettes des différents circuits soient disponibles en mairie, ce qui pourra être le cas lorsqu'elles auront été éditées par le Département.

Monsieur RIVASSEAU demande à ce qu'un article soit dans le bulletin avec les différents sentiers de randonnée de la commune.

Le projet d'inscription au PDIPR pour le sentier des Chevaliers est accepté à l'unanimité par le conseil.

Délibération – Modification du plan de financement pour le Point à Temps 2024

Monsieur le Maire informe devoir rectifier le plan de financement provisoire pour les travaux de point à temps 2024 car il n'était pas compté la mise à disposition de l'agent technique communal pour une durée de 5 jours.

Le montant s'élève donc à 16 761€25 TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Délibération – Renouvellement candidature Villes et Villages étoilés

Monsieur le Maire explique que la commune doit candidater de nouveau pour conserver ce label.

Pour ce faire, la commune doit régler une cotisation d'un montant de 50€ et constituer un dossier. Monsieur FISSOT informe que le dossier est en cours.

Le conseil accepte à l'unanimité.

De plus, Monsieur le Maire demande à ce qu'un article soit fait pour le bulletin municipal d'octobre, Monsieur FISSOT propose d'attendre celui de début 2025 car le résultat sera sans doute connu.

Délibération – Projet d'aménagement route des Chevaliers, route des Barabants et la Croix du Conte :

Pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement doit être réalisé route des Chevaliers (au niveau de Chez Nardy), route des Barabants et à la Croix du Conte afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Plusieurs solutions sont proposées : installation de chicanes, installation de feu tricolores avec détecteur de vitesse, ralentisseurs (dos d'âne), STOP.

La discussion s'engage et les avis sont partagés.

Madame PERAIN rappelle que Madame Claire LECOMTE, conseil départemental, devait venir marquer des chicanes pour un essai.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est renseigné auprès de la mairie de Saint-Hilaire-Les-Places concernant l'installation de STOP (comme au lieu dit la Grènerie).

Le conseil accepte à l'unanimité le projet d'aménagement à l'unanimité.

Il est rappelé que si le code de la route était respecté, il n'y aurait pas besoin de mettre en place des mesures de ralentissement des automobilistes.

Une réunion publique de toute la population est proposée et la date retenue est le mercredi 9 octobre 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Lastours.

La décision quant à la solution retenue sera prise après la réunion publique.
Monsieur ROUBINET souligne également le non respect du sens unique qui a été mis en place route des Chevaliers du n°50 à la bascule.

Délibération – Don à la caserne de pompiers de Châlus suite à la formation aux gestes de premiers secours :

Monsieur le Maire propose le versement d'un don pour la formation aux gestes de premiers secours à la caserne des pompiers de Châlus qui s'est déroulée le 2 juillet 2024.

La somme de 150 € est déterminée à l'unanimité.

Le conseil accepte le versement de ce don à l'unanimité

Délibération – Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties situées en zone France Ruralité Revitalisation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindécies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Question(s) diverse(s) :

- M. le Maire informe de la facture de VBG de la commune d'un montant de 482€. Se pose la question de savoir si toutes les arrivées d'eau sont utiles. Une seule apparaît comme possiblement résiliable ce qui représenterait une économie de 20€ par an. Dans le doute il est décidé de la laisser.

Se pose également la question de l'installation d'un sous-compteur d'eau lorsque le logement au-dessus de la Mairie sera prêt.

- Monsieur le Maire évoque le sujet de la rénovation de l'Eglise de Rilhac en parlant de celle de Bussière-Galant qui a pu être rénovée grâce à l'obtention de subventions (80% par France relance).

Il rappelle le montant du devis initial de 1 600 000 HT il y a 10 ans.

La question se pose de faire désinscrire l'église de Rilhac de l'inventaire des monuments historiques.

Monsieur VILLARS demande quelles sont les entreprises qui sont intervenues pour la rénovation de l'église de Bussière-Galant. Il rappelle également qu'avant toute chose il faut contacter l'abbé et l'Evêché car affectataires.

Monsieur ROUBINET se demande si les exigences des bâtiments de France peuvent être revues.

Une réunion publique sera proposée et une commission pourrait être créée.

Dans un premier temps, il est nécessaire de retrouver le dossier sur l'église de Rilhac.

Madame ARNAUD rappelle aussi que le four à pain qui est à l'entrée du jardin de l'an mil est à refaire.

- La mairie a fait faire 2 devis concernant la plonge de la salle des fêtes. Un avec installation d'une colonne mélangeur sur plage avec douchette pour un montant de 712€22 et un pour remplacer uniquement la colonne de prélavage et le bec pour 448€64.

Le conseil choisit le premier devis pour un montant de 712€22.

Monsieur ROUBINET informe que le compteur de la salle des fêtes a été changé. Des achats de matériel d'entretien sont à prévoir.

- Monsieur le Maire informe du déroulé de la course cycliste du 20 et 21 septembre (25^{ème} championnat de France cycliste de la gendarmerie) à Saint Hilaire Les Places qui empruntera la D59 de la Croix du Conte à la route des Barabants. La circulation sera interdite dans les 2 sens de 13h à 20 h00 sur cet axe.
- Monsieur le Maire a reçu en rendez-vous Léonie DUBOIS qui a présenté l'application LIMOUGEOTTE. Cette application regroupe toutes les manifestations qu'il peut y avoir en Haute-Vienne. Il expose le devis. Après discussion, l'adhésion à cette application n'est pas retenue car les tarifs sont trop élevés.
- Monsieur le Maire informe d'un atelier gestion des déchets organisé par le SYDED le 8 octobre prochain. Monsieur FISSOT propose de s'y rendre.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le loyer de la forêt est maintenu au même tarif que l'année dernière et donc que l'augmentation de 420 € ne sera pas appliquée.
- Madame PERAIN et Monsieur ROUBINET font un point sur les petits travaux à réaliser à la salle des fêtes, séparer 2 prises, distributeur de papier dans les toilettes cassé, luminaire des toilettes des femmes à changer.
- Monsieur ROUBINET informe des incivilités à l'écopoint situé à Rilhac. Depuis plusieurs semaines des dépôts sauvages ont lieu, impossible d'identifier les personnes, la position de la caméra serait peut-être à revoir ?
 - Faut-il envisager une caméra avec prise de photo ?
 - Installer un détecteur de mouvements pour que l'écopoint soit éclairé ?
 - Il propose également l'installation de composteurs partagés sur la commune.
- Aurélie RANOUIL informe le conseil qu'elle commence à préparer le Noël des enfants et les colis des aînés. Monsieur le Maire propose que le prix par colis soit de 22€ maximum.

La séance est levée à 21h00

Le Maire
BARRY Jacques



Le secrétaire de séance
Sébastien FISSOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. FISSOT', written over a horizontal line.